



CONSEIL MUNICIPAL du 17 JUILLET

– PROCÈS-VERBAL –

Nombre de Membres :

- en exercice	15
- présents	13
- votants	15
- quorum	08

Date convocation : 10/07/2025

Le conseil municipal de CUFFY (Cher) dûment convoqué s'est réuni le jeudi 17 juillet 2025 à 18 h 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. HURABIELLE, Maire.

Présents : M^{rs} et M^{mes} HURABIELLE, LYON, LORRE, DUCROT, LESUEUR (départ à 19 h), DUPOUY, KALUZNY, BAUJARD, PENARD, LEJEUNE, PILLIER, BARON, ROCHE (arrivée à 18 h 50), CHAHINIAN

Absents : M^r LESUEUR procuration à M^{me} LEJEUNE
M^r PASTOUT procuration à M. HURABIELLE

Secrétaire de séance : M^{me} LORRE

Aucune remarque n'ayant été formulée par les membres du conseil, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

1) Compte rendu d'activité / Point sur les travaux

- Suite au sinistre survenu aux abords du centre socioculturel (poteaux), les indemnités ont été versées par l'assurance Groupama : 704 € (voté à l'unanimité).
- Pont communal de l'Aubray : rencontre avec VNF, sollicitation d'un diagnostic. L'accès au pont risque d'être fermé avec un enrochement. Pour mémoire, la circulation est interdite sur la levée des Joigneaux depuis plus de dix ans.
- Dossier technique amiante incombant au propriétaire : dans le cadre de la vente des fonds de commerce (locaux commerciaux de M^{me} PLUVINET) la commune a fait réaliser le diagnostic.
- Livraison du tracteur-tondeuse (15 000 € TTC), son immatriculation est en cours.
- Livraison de la tondeuse électrique (1 200 € TTC).
- Achat d'une cuve à fuel de 1 000 litres avec distributeur pour les ateliers communaux (1 100 € TTC).
- Réfection en cours des deux anciens fauteuils utilisés dans la salle des mariages (1 500 € TTC).
- Achat de panneaux de signalisation : sens interdit, hauteur limitée...
- Obtention du permis de démolir en juin pour le bâtiment situé rue de la Mairie derrière l'école maternelle.
Afin d'effectuer les travaux de démolition puis la création d'un parking en grave, trois entreprises ont été sollicitées avec le même descriptif de travaux :
Cyprès (15 616,50 € TTC) ; **Guillet** (11 445,30 € TTC) ;
Concept TP : pas de réponse avec le descriptif des travaux (E-mails du 23 juin et 4 juillet 2025).
Il est proposé de retenir la SAS Guillet Travaux Publics pour réaliser ces travaux (voté à l'unanimité).
- Achat de l'éclairage pour les courts de tennis (9 900 € TTC) et installation en cours. Le club participe à hauteur de 7 500 € au lieu de 8 000 € car des dépenses supplémentaires ont été engagées. Le conseil municipal accepte le don de 7 500 € à l'unanimité.

- Les travaux concernant le pont-canal du Guétin, les accotements de la rue du Colombier et l'entretien courant de voirie seront effectués la dernière semaine de juillet et la première d'août.
- Réception de la carte grise définitive du véhicule Kangoo.
- Lancement d'une étude pour un chauffage et/ou une climatisation à la mairie et au groupe scolaire maternel afin d'orienter les choix et de connaître le coût de l'investissement éventuel.
- La Poste a dénoncé son bail pour le 30 juin 2025 et a donc remis les clés à la mairie. Une estimation du bâtiment va être effectuée avant la mise en vente du local.

Affaires scolaires

- Réception d'un courrier en recommandé en mairie concernant l'utilisation d'un terrain privé, sans autorisation des propriétaires, « **dans le cadre du plan Vigipirate attentat anti-intrusion** » pour l'évacuation des élèves. Ce plan relevant de l'Éducation nationale (directrice et préventeur de l'académie), le courrier a été transmis à la directrice. Logiquement, un nouveau plan sera établi à la rentrée où les enfants resteront confinés dans le bâtiment. À l'issue du conseil municipal, une réponse sera apportée par la municipalité aux propriétaires.
- Remise de livres aux 10 élèves de CM2 lors de la kermesse du 27 juin par M^{me} KALUZYNY et M. DUCROT, pour leur entrée en 6^e.
- Le dernier conseil d'école s'est réuni le mardi 10 juin.
- Effectifs provisoires année scolaire 2025-2026 : 76 élèves pour 4 classes.
- École maternelle : marquage au sol des circuits vélo, marelles, etc. : 1 020 € TTC.
Réfection de l'éclairage extérieur en lampes LED : 1 000 € TTC.
Achat d'une toile ombragée avec poteaux pour le jardin : 2 038 € TTC.

2) Opérations budgétaires

- Église Saint-Maurice : un diagnostic avait été évoqué depuis plusieurs années, l'opportunité d'une subvention et d'un financement intéressant permet de lancer cette opération et de connaître, à son terme, le montant des travaux à réaliser pour préserver et restaurer notre église classée au patrimoine monument historique.
Coût du diagnostic : 11 100 € HT soit 13 322 € TTC
Subvention ministère de la Culture/ DRAC à hauteur de 5 550 €
Le plan de financement :

Montant projet	13 222 € TTC (dépenses)
Subvention DRAC	5 550 € (recettes)
Autofinancement	7 672 € TTC (recettes)

Proposition d'accepter cette opération, de retenir l'Atelier d'architecture Richard DUPLAT et de valider le plan de financement (voté à l'unanimité).
Une décision modificative budgétaire est nécessaire, cette opération n'ayant pas été prévue lors du vote du budget en avril. Il est donc proposé les écritures suivantes en investissement :

Compte 203	: 14 000 € (dépenses)
Compte 1321	: 5 550 € et compte 10222 : 8 450 € (recettes) (voté à l'unanimité).
- Valorisation financière et fiscale 2024 de la commune transmise par la DGFIP.
- Proposition SDE 18 pour extension EP rue des Fourmis (armoire AQ) : 1 281,58 € HT dont 50 % à la charge de la commune : soit 640,80 € HT (voté à l'unanimité).
- Proposition SDE 18 pour rénovation EP dans diverses rues : 1 265,76 € HT dont 50 % à la charge de la commune soit 632,88 € HT (voté à l'unanimité).

- Proposition SDE 18 pour rénovation EP suite à une panne à la Grenouille : 873,45 € HT dont 50 % à la charge de la commune soit 436,73 € HT (voté à l'unanimité).
- Tarif cantine / garderie année scolaire 2025-2026 :
Augmentation de 5 centimes pour les repas comme les années précédentes.
Pas d'augmentation pour la garderie.
Repas école maternelle : 2,90 €/repas Repas École primaire/adulte : 3,25 €/repas
Garderie mensuelle : 20 € Garderie jour : 3 €
(Voté à l'unanimité)
- Maintien du montant du loyer de la Société de chasse à 80 € pour 2025 (voté à l'unanimité).
- Révision loyer du cabinet infirmier de 127 € à 132 €, clause d'indexation à effet du 15 avril (voté à l'unanimité)
- M^{me} PLUVINET cesse ses activités et M^{me} Delphine COLIN, repreneuse des deux activités, doit s'installer le 1^{er} août 2025. Après discussion il paraît plus simple de fusionner les baux commerciaux des deux magasins en un seul : institut et magasin vêtements avec un loyer unique.
La rédaction du bail a été relue en accord avec un avocat.
Proposition d'établir un bail commercial 3 6 9 regroupant les locaux du salon d'esthétique et des vêtements pour un loyer mensuel de 400 € à effet du 1^{er} août 2025 au nom de M^{me} Delphine COLIN au 1, impasse des Écluses 18150 Cuffy (Voté à l'unanimité.)
- Demande de location par l'entreprise Vélo TOUK-TOUK pour le local situé au 25 rue des Écluses (ancien local de M^{me} YenK).
Activités : location, réparation et vente de vélos et divers.
Proposition d'établir un bail commercial 3 6 9 à effet du 1^{er} septembre 2025 pour un loyer mensuel de 150 € au nom de la SARL VTB Les Vélos TOUK-TOUK au 1, rue de Rémigny 58000 Nevers représentée par M^{me} Delphine LINARD. (Voté à l'unanimité.)
- Les autorisations pour le déclassement du logement situé au premier étage de La Cure ont été acceptées par la DDT du Cher. Le logement est loué à la société Taxi BENELY pour y installer ses bureaux. Un bail professionnel de 6 ans et non commercial a été établi. Le début du bail est fixé au 1^{er} août 2025 pour un loyer mensuel de 400 € (voté à l'unanimité).
- Demande de subvention par l'association Le Relais (accompagnement des élus victimes dans le cadre de leur mandat) ; la réponse sera apportée lors des entrevues avec les associations en octobre.

3) Personnel communal

- Prolongation de l'arrêt de travail d'un agent jusqu'au 31 août 2025 :
afin de faire face à cette absence et ne connaissant pas les conditions de reprise (restrictions liées à son poste, mi-temps thérapeutique...) un contrat à durée déterminée a été signé pour la période du 25 août au 21 octobre 2025.
- Le salarié de l'Association Solidarité Emplois Ruraux donnant satisfaction, suivant les besoins le contrat sera susceptible d'être prolongé jusqu'en octobre.

4) Communauté de communes

- Rappel diffusion des comptes rendus des réunions de la CDC à chaque conseiller.
- Point sur les différents dossiers concernant :

- Résidence seniors domotique de Torteron : les travaux de construction sont terminés et les premiers locataires ont été accueillis le 1^{er} juin.
- Maison de service public et RPE : le choix de l'architecte a été effectué pour les travaux de rénovation dans les locaux de l'ancienne perception de La Guerche-sur-l'Aubois.
- Bornes des aires de camping-cars : le marché de travaux devrait être attribué jeudi prochain concernant les communes de La Guerche-sur-l'Aubois, Germigny-l'Exempt, Jouet-sur-l'Aubois et Marseilles-lès-Aubigny.
- Au mois de juillet, le centre de loisirs accueille une centaine d'enfants (enfants accueillis au centre de loisirs et à l'école de Cours-les-Barres).
En août, le centre de loisirs est complet (51 enfants) jusqu'à la rentrée scolaire.
- Suite au transfert de la compétence GEMAPI, un fauchage supplémentaire des digues de Loire et d'Allier, entre Apremont-sur-Allier et Marseilles-lès-Aubigny, sera réalisé pour un coût de 22 000 € TTC.
- Devis pour l'extension de la vidéoprotection dans les douze communes est en cours d'examen. La décision sera prise en octobre 2025.
- Motion contre la création d'un Établissement public foncier d'État en Région Centre-Val de Loire : Proposition de voter cette motion par le conseil municipal (voté à l'unanimité).

5) Divers

- Œuvres représentant la commune de CUFFY de Lucien MARTIAL, peintre : un galeriste a proposé à la municipalité d'acquérir l'ensemble de ses œuvres pour un montant de 6 000 €. Refus à l'unanimité du conseil municipal.
- Remerciements à la commune par les organisateurs du Rallye vélo de Gimouille pour le prêt d'installations.
- Demande d'organisation d'un évènement festif, le samedi 13 septembre 2025, par le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Loire et M^{me} Mylène PERELLI, bergère. Avis favorable.
- Courrier de M^{me} de Combles de Nayves demandant des explications pour la non-diffusion d'une exposition organisée par un privé sur l'application Panneau Pocket.
L'application est utilisée par la mairie pour informer les habitants des diverses manifestations associatives locales et les alerter en cas d'intempéries, etc., ainsi que les différents événements organisés par des partenaires ayant un contrat de mission de service public.
Sont exclues de la diffusion les manifestations organisées par des personnes privées ou des professionnels.

M. DUCROT signale l'intervention d'une entreprise ce jour pour la destruction d'un nid de frelons sur le terrain des Fourmis.

M. PILLIER, au nom du club de tennis, remercie la municipalité pour la participation à l'éclairage des courts.

M^{me} ROCHE demande la date de la distribution des bulletins municipaux : ils sont à récupérer dès maintenant en mairie.

M^{me} DUPOUY souhaite connaître le fonctionnement du nouveau point-relais de la Poste implanté au restaurant La Cabana.

M^{me} KALUZNY constate la détérioration du regard situé dans le virage de la Grenouille due au passage de poids lourds. Elle indique également qu'une étude gratuite peut être effectuée par le CAUE afin d'effectuer un aménagement pour faire respecter la limitation de vitesse dans notre village traversé par une route départementale, voire pour un radar de chantier.

Séance levée à 21 h

Le Maire,

Olivier HURABIELLE



La Secrétaire de séance,

Odile LORRE